

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CDG 74

Séance du 29 juin 2026

OBJET : MARCHES PUBLICS : Attribution du marché pour l'accompagnement des agents dans le cadre des ateliers mobilité

Date de la convocation : 19 mai 2026

Président de séance : Antoine de MENTHON

Secrétaire de séance : Claudine FAUDOT

Nombre de membres titulaires en exercice : 30

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DES COMMUNES : 9

1. M. Antoine de MENTHON, Maire de Menthon-Saint-Bernard, Président du CDG
2. M. Christophe BOCHATON, Maire-adjoint d'Evian-les-Bains, Vice-président du CDG
3. Mme Véronique BOUCHIER, Conseillère municipale déléguée de Bonneville, Vice-présidente du CDG
4. M. Jean-Marc BOUCHET, Maire de Villy-le-Bouveret,
5. Mme Franca VIVIAND, Maire-adjointe de Cornier
6. M. Didier EVERAERE, Maire-Adjoint de Charvonnex
7. M. Raymond PELLICIER, Maire-adjoint de Poisy
8. Mme Valérie GONZO-MASSOL, Vice-Présidente du SDIS 74
9. M. Roland LOMBARD, Conseil d'Administration du SDIS 74

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANT DU COLLEGE DES INTERCOMMUNALITES : 2

1. Mme Claudine FAUDOT, Conseillère communautaire Thonon Agglomération, Vice-Présidente du CDG
2. M. Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes,

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANT DU COLLEGE SPECIFIQUE : 0

MEMBRE SUPPLEANT, REPRESENTANT DU COLLEGE SPECIFIQUE : 1

1. M. Etienne ANDREYS, Maire-adjoint d'Annecy, représentant de M. François ASTORG

MEMBRES EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : 6

1. M. Henri CARELLI, Maire de Lovagny ayant donné pouvoir à Raymond PELLICIER
2. M. Didier THEVENET, Maire de la Clusaz, ayant donné pouvoir à Antoine DE MENTHON
3. Mme Chantal VANNON, Maire de Marnaz, ayant donné pouvoir à Franca VIVIAND
4. Mme Mireille MARTEL, Maire-adjointe les Gets, ayant donné pouvoir à Jean-Marc BOUCHET
5. M. Gérard RENUCCI, Maire-adjoint de Frangy, ayant donné pouvoir à M. Christophe BOCHATON
6. M. Jacques GRANDCHAMP, Conseiller communautaire CCPEVA, ayant donné pouvoir à Mme Claudine FAUDOT

MEMBRES TITULAIRES ABSENTS : 12

1. Mme Anne BLANC, Conseillère municipale de Beaumont
2. M. Christophe FOURNIER, Maire de Glières-Val-de-Borne
3. M. Jacques DALEX, Maire de Faverges-Seythenex
4. Mme Charlotte DEMARCHI, Maire-adjointe de Chamonix-Mont-Blanc
5. M. Pierre BIBOLLET, Maire de Thônes
6. Mme Marie-Luce PERDRIX, Maire de Gruffy
7. M. Emmanuel DESAIRE, Maire-adjoint de Groisy
8. M. Jean-Philippe MAS, Conseiller départemental du canton de Cluses
9. M. Dominique PUTHOD, Conseiller départemental du canton d'Annecy 2
10. Mme Maryline BOUCHÉ, Maire-adjointe d'Annemasse
11. M. Serge BEL, Maire de Messery
12. Mme Marie-Pierre Berthier, Maire de Nernier

PERSONNES INVITEES :

- Mme Valérie BOUVIER, Directrice du Centre de Gestion 74
- M. Nicolas LANFROY, Directeur Adjoint du Centre de Gestion 74
- Mme Amélie GUILLOU, Directrice Financière du Centre de Gestion 74
- Mme Ingrid MANCINI, Secrétariat général du Centre de Gestion 74
- Mme Gaëlle LE DOUJET-DESPERTS, Payeur Départemental, excusée

QUORUM : 30/2 = 15

Présents : 12

Représentés : 6

Votants : 18

2026-03-26 – MARCHES PUBLICS – Attribution du marché pour l'accompagnement des agents dans le

cadre des ateliers mobilité

Vu le Code de la Commande Publique,**Vu** le Code Général de la Fonction Publique,**Vu** la délibération 2026-01-11 en date du 28 janvier 2026 relative au lancement d'une consultation pour le renouvellement du marché des ateliers mobilité,

Monsieur Antoine de MENTHON, Président du CDG74, rappelle que dans le cadre des missions bénéficiant aux communes et établissements publics affiliés (article L452-38 du Code Général de la Fonction Publique), les CDG sont chargés entre autres d'une assistance au recrutement et d'un accompagnement individuel de la mobilité des agents hors de leur collectivité ou établissement d'origine.

A cette fin, le CDG74 a mis en place en septembre 2025 un service spécifiquement dédié à cette prestation avec la création d'un poste de responsable du conseil en évolution professionnelle permettant de structurer cette offre de service.

Par ailleurs, le marché des ateliers mobilité devait être renouvelé. Ainsi, un avis d'appel à la concurrence a été publié en date du 17 avril 2026 avec dépôt des offres jusqu'au 18 mai 2026.

4 candidats ont répondu à la consultation. Comme le prévoyait la procédure engagée, des auditions ont eu lieu le 2 juin avec les 3 candidats les mieux classés à l'issue de la première analyse à savoir :

MIFE 74
CIBC AIN HAUTE SAVOIE
SOLERYS

La commission d'appel d'offres, réunie le 9 juin 2026, a examiné les 3 offres et procédé à leur notation et à leur classement. Au regard des offres formulées sur la base des critères définis dans le cahier des charges, la commission d'appel d'offres a retenu la MIFE74 avec la note de 93,46 points sur 100.

La durée du marché est de 24 mois et pourra être renouvelée 2 fois pour une année à son issue, portant ainsi la durée totale du marché à 4 années.

Le début du marché est le 1^{er} janvier 2027.

Le Conseil d'Administration,

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la proposition de la commission d'appel d'offres d'attribuer le marché atelier mobilité à la MIFE 74,

QUORUM : 30/2 = **15**

Présents : 12

Représentés : 6

Votants : 18

INSCRIT au budget les sommes nécessaires à la mise en place de cette délibération,
AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer au nom et pour le compte du CDG, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Annecy,
Le 29 juin 2026

Le secrétaire de séance,

Le Président du Centre de Gestion de la FPT,

Claudine FAUDOT



Antoine de MENTHON



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, d'un recours administratif auprès de Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Haute-Savoie, 44 rue du Goléron, 74370 ANNECY, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble 38000.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application numérique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr pour le recours contentieux.

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La transmission au représentant de l'Etat le : 07/07/2026
- La publication par voie électronique le :

QUORUM : 30/2 = 15

Présents : 12

Représentés : 6

Votants : 18